



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION GUYANE

CAYENNE le 29 juin 2012

COMMUNIQUE DE PRESSE

REVISION DES PRIX DES PRODUITS PETROLIERS EN GUYANE

Le 1^{er} juillet 2012

Dans le cadre de la révision mensuelle des prix des produits pétroliers prévue par le décret n° 2010-1332 du 8 novembre 2010, qui dispose que ce sont les 15 premières cotations du mois qui doivent être prises en compte, les critères observés en juin 2012 aboutissent aux constats qui suivent.

1 – Baisse de la moyenne des cotations du pétrole brut (Brent) : - 14,8%

Le baril de Brent a vu son prix moyen baisser à 95,55 \$¹ en juin 2012 (15 premières cotations du mois), contre 112,14 \$² en mai 2012 (15 premières cotations du mois).

Cette baisse s'explique essentiellement par un fléchissement de la demande, alors même que la production est soutenue aux Etats – Unis, en Arabie Saoudite et en Lybie. L'offre est donc actuellement plus importante que la demande, le contexte de crise économique ayant un impact sur la demande de produits pétroliers.

2 – Baisse de la moyenne des cotations du super (- 9,7%) et de la moyenne des cotations du gazole (- 11,1%)

Le raisonnement est le même que celui du brut, à savoir que la baisse de la croissance économique réduit la demande sur ces produits.

3- Baisse de la moyenne des cotations du butane (- 21,3%)

Les mêmes phénomènes de conjoncture sont encore observés : la demande de GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) comme charge pétrochimique est réduite du fait des médiocres conditions économiques.

4- Hausse du cours du dollar (+2,9 %)

Une fois encore, en raison de la crise dans la zone euro, due essentiellement à la situation politique incertaine en Grèce et aux mauvais indicateurs économiques en Espagne (dette et chômage), l'euro a vu sa valeur baisser face au dollar puisque son cours moyen est passé de 1,291 en mai 2012 à 1,254 en juin 2012 (sur les 15 premières cotations mensuelles).

¹ Source : BREND FOB daté, figurant au Platt's.

² Source : BREND FOB daté, figurant au Platt's.

5- Actualisation du budget de la SARA

Le décret du 8 novembre 2010 et ses arrêtés d'application prévoient, pour le calcul des prix, une prise en compte des coûts de la SARA inscrits dans son budget de l'année, ce qui n'avait pas encore été fait pour 2012. La situation favorable que nous connaissons aujourd'hui permet de mettre à jour cet élément de calcul sans impact sur les prix de détail.

Dans ces conditions, les prix en Guyane sont les suivants à compter du **1^{er} juillet 2012 à zéro heure** :

1°/ - Pour les carburants routiers les prix maxima sont fixés comme suit :

- Super sans plomb 1,73 €/l prix stable par rapport à juin 2012
- Gazole route 1,56 €/l prix stable par rapport à juin 2012
- Gazole non routier 1,56 €/l prix stable par rapport à juin 2012
- F.O.D. 1,17 €/l au lieu de 1,18 €/l en juin 2012, soit -1 ct/l
- Pétrole lampant 1,13 €/l prix stable par rapport à juin 2012.

2°/ Pour la bouteille de gaz de pétrole liquéfié de 12,5 kg, le prix maximum est fixé à 22,96 € au lieu de 24,21€ en juin 2012, soit une baisse de 1,25 €.


Le Préfet
Denis LABBE